

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

*Documents officiels*

TROISIÈME COMMISSION  
61e séance  
tenue le  
mercredi 9 décembre 1992  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 61e SEANCE

Président : M. KRENKEL (Autriche)

SOMMAIRE

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite)

ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.3/47/SR.61  
14 décembre 1992

ORIGINAL : FRANÇAIS  
/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL

- a) QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (suite) (A/C.3/47/L.51/Rev.1 et L.80)

Projet de résolution A/C.3/47/L.51/Rev.1 et incidences financières (A/C.3/47/L.80)

1. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner le projet de résolution A/C.3/47/L.51/Rev.1 intitulé "Réunion du Sommet mondial pour le développement social" ainsi que le document A/C.3/47/L.80 intitulé "Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/47/L.51 - état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale".
2. M. MAQUIEIRA (Chili) indique que le texte du projet révisé A/C.3/47/L.51/Rev.1 est très proche de celui du projet de résolution A/C.3/47/L.51. La principale différence tient au nombre des coauteurs, lequel a considérablement augmenté par rapport au projet précédent. M. Maquieira souhaite tout d'abord signaler une erreur typographique au paragraphe 10 a) du dispositif. Dans la phrase "examinera les rapports qui lui seront soumis...", il convient de supprimer le mot "lui".
3. Le représentant du Chili attire l'attention des membres de la Commission sur les principales modifications apportées au texte. A la fin du paragraphe 3 du dispositif, un astérisque renvoie à une note de bas de page précisant que "les gouvernements pourront être représentés par des ministres ou par des représentants de rang équivalent". Il s'agit là d'une simple constatation : le Sommet se tient au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, mais il appartient aux Etats de décider en dernier ressort à quel niveau les gouvernements seront représentés. Le paragraphe 8 du dispositif prévoit que les sessions du Comité préparatoire se tiendront "au niveau des représentants personnels des chefs d'Etat ou de gouvernement ou au niveau d'autres représentants de haut niveau nommés expressément à cet effet par les gouvernements". L'objectif de cette disposition est de permettre aux gouvernements qui ne sont pas en mesure de désigner des représentants personnels de participer aux travaux du Comité préparatoire en étant représentés au niveau qu'ils considèrent adéquat. Au paragraphe 12 du dispositif, il est recommandé que la Commission du développement social examine non seulement l'ordre du jour du Sommet mais également "la possibilité de tenir une session extraordinaire exclusivement consacrée audit sommet avant la première session de fond du Comité préparatoire qui doit avoir lieu en 1994". Cette disposition a pour objectif d'améliorer la contribution de la Commission du développement social aux travaux du Comité préparatoire en élargissant son mandat.
4. Le représentant du Chili indique par ailleurs que les délégations francophones souhaitent que le titre du projet de résolution soit modifié comme suit : "Convocation d'un sommet mondial pour le développement social" au

M. Maquieira (Chili)

lieu de "Réunion d'un sommet mondial pour le développement social", traduction qui reflète mieux le titre anglais. M. Maquieira pense que le projet de résolution, tel qu'il a été révisé, peut être adopté par consensus.

5. Le PRESIDENT indique que la Gambie et le Swaziland se sont portés coauteurs du projet de résolution.

6. Le projet de résolution A/C.3/47/L.51/Rev.1 est adopté sans qu'il soit procédé à un vote.

7. M. SCHUTTE (Allemagne), expliquant son vote après le vote, déclare que sa délégation s'est jointe au consensus parce que le Gouvernement allemand approuve l'idée même du Sommet et l'orientation générale de la résolution. Le représentant de l'Allemagne tient à remercier le Chili et les coauteurs de la résolution d'avoir fait preuve de souplesse et d'avoir tenu compte des principales préoccupations exprimées par la délégation allemande au cours des consultations sur le texte final. Les révisions apportées au projet de résolution reflètent certaines de ces préoccupations : la note de bas de page se rapportant au paragraphe 3 du dispositif permet aux Etats qui ne sont pas en mesure de participer au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement de participer à un niveau ministériel ou autre. La révision apportée au paragraphe 8 du dispositif permettra à tous les Etats de participer au processus préparatoire. La révision apportée au paragraphe 12 reflète le souci de nombreuses délégations qui considèrent que la Commission du développement social devrait jouer un rôle central dans le processus préparatoire. La délégation allemande réaffirme que la Commission du développement social aurait pu servir de comité préparatoire pour le Sommet, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 35/10 C de l'Assemblée générale. A cet égard, le représentant de l'Allemagne mentionne également le paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (A/47/753) qui constate que les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social ne nécessitent pas la création de secrétariats spéciaux distincts. La délégation allemande est convaincue que le processus préparatoire, tel qu'il est conçu dans la résolution, utilisera au mieux les compétences des mécanismes et organes existants de l'ONU, en particulier celles du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et celles de l'Organisation internationale du Travail. L'Allemagne est disposée à participer activement aux activités préparatoires ainsi qu'aux travaux du Sommet lui-même.

8. M. RAVEN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), expliquant son vote après le vote, déclare que sa délégation a décidé de participer, dans un esprit constructif, aux discussions sur le projet de résolution et s'est associée au consensus, malgré les réserves que son pays a formulées lors de la session de 1992 du Conseil économique et social au sujet de la convocation, en 1995, du Sommet pour le développement social. Sa délégation aurait espéré que des consultations officielles, permettant la participation de toutes les délégations intéressées par ce projet, se tiennent à une étape antérieure des travaux de la Troisième Commission. Sa délégation aurait également préféré que les objectifs, voire l'ordre du jour du Sommet

(M. Raven, Royaume-Uni)

soient formulés différemment, et aurait notamment souhaité qu'il soit fait clairement mention de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

9. Le représentant du Royaume-Uni regrette par ailleurs que le projet de résolution ne reflète pas mieux les préoccupations de sa délégation concernant les activités préparatoires et le rôle insuffisant réservé à la Commission du développement social dans ce processus. La délégation britannique émet des réserves au sujet des informations relatives au financement de la Conférence, notamment celles contenues dans le document A/C.3/47/L.80 et dans le document d'information complémentaire distribué à la Troisième Commission, et craint que le coût des activités préparatoires et du Sommet lui-même ne soit bien supérieur aux prévisions faites dans ces documents. La délégation britannique examinera la question plus en détail lorsque l'état relatif aux incidences sur le budget-programme sera examiné à la Cinquième Commission et se réserve le droit, le cas échéant, d'intervenir sur la question en séance plénière. Le représentant du Royaume-Uni tient à remercier toutes les délégations qui ont participé aux négociations et ont permis d'atteindre un consensus sur le texte de la résolution.

10. M. EL DEEB (Egypte) demande si les dispositions relatives au coût des conférences de la résolution 40/243, intitulée "Plan des conférences", s'appliquent à la résolution qui vient d'être adoptée.

11. M. MARKS (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation est heureuse d'avoir pu se joindre au consensus sur la résolution qui vient d'être adoptée et qui constitue une étape importante dans le processus préparatoire du Sommet. Sa délégation se réserve le droit d'intervenir sur cette question en séance plénière et de présenter une analyse plus complète des résultats que son pays attend du Sommet.

12. Le PRESIDENT, en réponse à la question posée par le représentant de l'Egypte, précise qu'en adoptant le projet de résolution A/C.3/47/L.51/Rev.1, la Troisième Commission a également adopté l'état des incidences sur le budget-programme, tel qu'il figure dans le document A/C.3/47/L.80. La question de la délégation égyptienne étant très technique, le Président suggère que les éclaircissements voulus soient apportés par le Secrétariat avant que la résolution qui vient d'être adoptée ne soit soumise à l'Assemblée générale.

13. Il déclare clos l'examen du point 93 a) de l'ordre du jour et déclare également clos le débat sur tous les points à l'ordre du jour de la Troisième Commission.

#### ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

14. Il est procédé à un échange de félicitations et de remerciements, auquel participent Mme BENNANI (Maroc), au nom du Groupe des Etats d'Afrique, M. RANASINGHE (Sri Lanka), au nom du Groupe des Etats d'Asie, M. DOPKYUNAS (Biélorus), au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale, et Mme AKBAR (Antigua-et-Barbuda), au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes.

15. M. METSO (Finlande), après les remerciements et compliments d'usage, prononcés au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, dit que la crédibilité et le prestige de l'ONU sont à l'heure actuelle plus grands que jamais et que l'Organisation, outre ses activités dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix, est maintenant appelée à d'importantes tâches dans celui de la consolidation de la paix.

16. Il rappelle, qu'au mois de juin 1993, un ordre du jour relatif à la protection et à la promotion des droits de l'homme sera présenté à la communauté internationale lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui se tiendra à Vienne et dont les résultats traduiront l'importance que la Charte des Nations Unies consacre à ces droits. Le Sommet mondial pour le développement social (1995) sera, lui, l'occasion de placer les individus au coeur du développement, en donnant la priorité aux besoins sociaux et de créer un cadre commun pour l'action que l'Organisation mènera dans ce domaine.

17. Le PRESIDENT rappelle qu'il avait prédit, dès le mois de septembre, que l'ordre du jour de la Troisième Commission serait particulièrement chargé. Il souligne qu'entre autres décisions importantes issues de ces travaux, la résolution relative à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui se tiendra à Vienne en 1993 a pu être adoptée par consensus à la suite de consultations très larges caractérisées par beaucoup de souplesse et de coopération. Il tient à remercier le Maroc, principal auteur, et il espère que les négociations sur les documents finals de la Conférence seront menées dans le même esprit, ouvert et constructif, et que les réunions préparatoires régionales de San José (Costa Rica) et de Bangkok (Thaïlande) contribueront également au succès de la Conférence. La troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale a été lancée afin d'intensifier les efforts déployés par l'ONU dans ce domaine. A cet égard, la Commission a adopté une résolution sur l'épuration ethnique et la haine raciale dans laquelle elle déclare que l'existence de barrières raciales et ethniques est profondément contraire aux idéaux de toute société humaine et rejette fermement les politiques et idéologies visant à les encourager.

18. Dans le domaine social, une Journée internationale des personnes handicapées a été proclamée et l'Assemblée a adopté une proclamation sur le vieillissement. La Commission a examiné en profondeur les politiques et les programmes relatifs à la jeunesse et à la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité organisée. Elle est également parvenue à un accord sur le Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra en 1995. Un nombre record d'orateurs ont participé au débat général sur la promotion de la femme; toutefois, les problèmes mis en évidence dans les résolutions consacrées à l'application des Stratégies prospectives de Nairobi, à l'amélioration de la situation des femmes au Secrétariat ainsi qu'à la violence contre les travailleuses migrantes montrent combien il importe de progresser avant la Conférence mondiale sur les femmes de 1995.

19. Il ressort des décisions relatives à la lutte contre l'abus des drogues qu'il faut intensifier la coopération internationale et l'action concertée entre les Etats, évaluer et renforcer les activités entreprises, en particulier celles du Programme des Nations Unies pour le contrôle

(Le Président)

international des drogues. A cet égard, la Troisième Commission a recommandé que l'on tienne quatre réunions plénières de haut niveau, lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, pour examiner la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites des stupéfiants et des substances psychotropes.

20. La Commission a décidé de renouveler pour une période de cinq ans le mandat du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, compte tenu des efforts exemplaires du HCR pour protéger les réfugiés et les personnes déplacées ainsi que pour promouvoir des solutions permanentes. Dans le domaine des droits de l'homme, elle a adopté deux nouveaux instruments très importants : la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Elle a également demandé que le financement des divers organes chargés de l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme soit prélevé sur le budget ordinaire de l'ONU. Elle a par ailleurs recommandé que soient attribués des prix des droits de l'homme en 1993 à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. En ce qui concerne l'assistance électorale aux Etats Membres, la Commission a autorisé le Secrétaire général à instituer une mission de vérification des Nations Unies pour le référendum en Erythrée. Enfin, de nouveaux pays ont ratifié des instruments internationaux, relatifs aux droits de l'homme au cours de la quarante-septième session contribuant à l'universalisation des normes relatives aux droits fondamentaux de la personne.

21. Pour ce qui est de l'organisation même de ses travaux, la Troisième Commission a, pour la première fois, ouvert le débat général consacré aux divers points de l'ordre du jour en entendant des personnalités éminentes qui sont venues faire part de leur expérience, améliorant ainsi la qualité des travaux et redonnant son sens à l'expression "débat général". A cet égard, le Président remercie Mme Rigoberta Menchu, prix Nobel de la paix 1992, dont la déclaration a mis en évidence une nouvelle fois le rôle important joué par la Troisième Commission dans la promotion des droits de l'homme en général et ceux des populations autochtones en particulier. Il faut espérer que cette pratique sera poursuivie et que des débats de cet ordre remplaceront bientôt la lecture de simples déclarations par chaque pays. Les idées ainsi échangées permettront d'élaborer de nouvelles résolutions et de ne plus répéter, sur certains thèmes, les mêmes textes d'année en année. Toutefois, si la réforme des travaux de la Troisième Commission a pour l'instant été couronnée de succès, il n'en reste pas moins que de nouvelles mesures de rationalisation sont nécessaires pour améliorer la qualité des documents et rechercher des méthodes de travail novatrices tout en préservant l'esprit unique de la Commission.

22. En conclusion, le Président rend hommage à la Secrétaire de la Commission, Mme Kamal, et à tous les membres du Secrétariat pour leur participation efficace à l'organisation des travaux. Il remercie également les membres des délégations pour leur coopération constructive ainsi que pour leurs généreuses contributions aux appels de fonds destinés aux enfants

(Le Président)

somalis et aux personnes handicapées. Les sommes versées atteignent déjà 9 000 dollars et la date limite des donations a été repoussée au 14 décembre 1992.

La séance est levée à 16 h 15.